Commission « Mise en œuvre du socle et liaisons inter-cycles. Compte rendu de la réunion du mercredi 28 janvier 2011.

Etaient présents *:* ***M. Paulmier*** *(Clg de La Mothe St Héray et Pamproux) –* ***H. Plaire*** *(Clg de Champdeniers) –* ***MC. Parizot*** *(CPC IEN adjoint IA 79) –* ***L. Charadvoine*** *(CPC IEN Niort ouest) –* ***T. Marchive*** *(IA IPR) –* ***JM. Merlière*** *(CLG P. de Commynes) –* ***S. Lay*** *(IA IPR) –* ***B. Trocmé*** *(CLG P. et M. Curie) –* ***M. Coquet*** *(CLG Chef Boutonne) –* ***F. Nérisson*** *(CLG Prahecq) –* ***D. Roussel*** *(CLG La Crêche) –* ***J. Giraud*** *(CLG Mauzé) –* ***F. Pommier*** *(CLG Frontenay RR) –* ***H. Meillaud*** *(CLG Melle) et* ***K. Lavanche*** *(CLG P. et M. Curie)* **– J. Chaintrier** (CLG Brioux/Boutonne) – **J. Sentis** (CLG Sauzé Vaussais) – **C. Comba-Sautel** (LP T.J.M. Niort) – **T. Roul** (LP. G. Barré Niort) – **T. Surault** (CLG Coulonges)

Après la première réunion du 8 décembre, la commission s'était fixée pour ordre du jour la communication avec les familles et la prise en compte du socle lors des conseils de classe. La retranscription des débats est rendue difficile car, dès lors que l'on aborde le socle et sa mise en œuvre dans les établissements, les débats passionnés et passionnants sortent souvent du cadre rigide d'un ordre du jour.

Dès l'introduction des débats, Kathy Lavanche remarque que l'ordre du jour colle bien aux difficultés rencontrées par les personnels de direction. Ces questions ont été abordées lors de la réunion par bassin qui s'est déroulée le 21 janvier dernier à la demande de monsieur l'inspecteur d'académie.

I. Communication à destination des familles

La commission a tenté de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le but recherché lors de la communication aux familles ?
- Que dire aux familles ?
- A quel moment et sous quelle forme ?

Les animateurs de la commission ont proposé l'élaboration d'un outil-support, adaptable par chaque équipe de direction en fonction des réalités de son terrain. En effet, la présentation du socle commun aux parents est très différente d'un établissement à l'autre. Certains ont réuni les familles très tôt dans l'année, les autres doivent les réunir prochainement. Cependant, il apparait que ceux qui ont utilisé le diaporama proposé par l'institution ont eu le fort sentiment de noyer leur auditoire et plusieurs ont stoppé la présentation avant son terme pour aborder le socle sous un angle plus concret et plus accessible. Ce diaporama est trop technique, trop jargonnant et ne s'avère pas accessible à un public non spécialiste. L'autre problème qui s'est présenté et qui avait

déjà évoqué lors de la première réunion montre que la communication doit être différente selon que l'on s'adresse aux parents d'élèves de 3ème et à ceux des autres niveaux. En effet, les parents d'élèves les plus avertis ont déclaré ne pas voir l'intérêt d'une soudaine attestation de compétences délivrée en fin de cycle, comme parachutée, et dans le meilleur des cas, en ont reconnu l'utilité pour l'ensemble de la scolarité.

Les échanges sont relatés ci-dessous en vrac :

- Les familles ont souvent demandé si la mise en œuvre du socle commun signifiait la disparition du système noté. Il semble assez logique que les parents aient du mal à comprendre que les deux modes d'évaluation vont cohabiter.
- Les parents souhaitent comprendre l'intérêt du socle dans les modalités d'attribution du DNB. Il est certain que la logique d'évaluation formative du socle s'oppose à celle de l'évaluation sommative de fin de scolarité obligatoire du brevet. L'obligation d'attester du socle pour se voir attribuer le DNB ne serait, en fait, qu'un moyen supplémentaire du ministère pour obliger la communauté éducative (aussi bien les personnels de l'éducation nationale à tous les niveaux que les familles) à entrer dans la logique du socle. En effet, ce dernier, bien qu'inscrit dans la loi d'orientation de 2005 n'était toujours pas réellement mis en œuvre avant cette année.
- Lors de la présentation aux familles, il semble primordial d'insister sur les intérêts du socle : il s'agit de passer du sommatif au formatif en s'attachant aux capacités de l'élève et non sur ses difficultés. Cela sera sans doute facilité par le passage du livret de l'élève du premier cycle au second puis son renseignement dans la continuité de la scolarité.
- A la place du diaporama institutionnel, peu adapté aux familles, certains proposent de présenter deux copies annotées d'élèves ayant obtenu la même note. Ces deux copies doivent faire apparaitre des différences importantes au regard des items du socle. Faire alors remarquer aux familles que la note chiffrée n'apporte pas d'indication précise sur les acquis des élèves au contraire de l'approche par le socle. Dans le même esprit, on peut prendre le cas de 3 élèves ayant obtenu 10 de moyenne avec pour notes 5 – 10 – 15 pour le premier, 15 – 10 – 5 pour le second et 10 – 10 – 10 pour le troisième. Ces 3 élèves ont la même moyenne mais leur profil n'est pas le même.
- L'approche concrète est à favoriser, que ce soit avec la présentation des copies ou l'exemple des moyennes égales ou encore avec une présentation d'une page du livret.
- Il semble important, lors d'une première réunion avec les familles, de réaliser une présentation très simple pour leur laisser le temps de comprendre le sujet et de les revoir plus tard pour répondre aux questions qu'ils pourraient se poser.
- Un autre point important soulevé concerne la communication interne et externe. Il faut que l'ensemble des professionnels adoptent un même discours. Avant de communiquer avec les familles il est donc indispensable qu'un travail soit réalisé avec les équipes et de bien faire comprendre aussi aux professeurs que lorsqu'ils communiqueront avec les familles, ils devront transmettre le message décidé collégialement et devront s'abstenir de transmettre leur avis personnel. Il faudrait également que toute la documentation transmise aux familles par les équipes de direction soit également diffusée aux enseignants.
- La communication doit s'opérer très tôt dans la scolarité au collège (dès la 6ème). Concernant les élèves de 3ème de cette année, il faut bien insister sur le fait qu'un élève qui n'attestera

pas du socle pourra tout de même se voir attribuer le DNB. La décision finale revenant au jury du DNB qui reste souverain.

En guise de conclusion, un membre de la commission a résumé le contenu de la communication aux familles « Aujourd'hui, on va vous dire ce que sait faire votre enfant »

En marge de l'ordre du jour, les débats ont conduit une nouvelle fois sur la difficile mise en œuvre du socle par les équipes :

- Certaines équipes n'ont toujours pas assimilé que le socle et les programmes disciplinaires étaient deux choses différentes. Les items du socle permettent la réalisation des programmes mais ils ne se substituent en aucun cas aux programmes officiels. A ce propos, il semblerait judicieux que ces derniers soient revus dans leur totalité.
- Il faut que les enseignants se demandent ce qu'ils font pour aider les élèves à valider le socle. Souvent, ils remarquent qu'il est certes souhaitable de repérer les lacunes mais que cela ne résout pas le problème de la remédiation. Et d'invoquer les effectifs trop lourds et le manque de moyens. Ils doivent prendre du recul par rapport à leurs pratiques en favorisant l'approche par la différenciation. Ils doivent réaliser qu'ils en sont capables, à l'instar de leurs collègues du premier degré.
- Il faut également aider les équipes à repérer les compétences qu'elles travaillent actuellement sans en avoir réellement conscience.
- Enfin, il faut s'appuyer sur les équipes dont l'approche par compétences est une réalité : souvent les équipes d'E.P.S., de sciences, de langues…

II. Le socle et le conseil de classe

- Tous les participants approuvent la nécessité d'une introduction rapide de la notion de compétences lors des conseils de classe.
- Dans le Livret Personnel de Compétences – Repères pour sa mise en œuvre (page 32), il est précisé que « *lors des conseils de classe trimestriels, le bilan pédagogique doit inclure un état des compétences évaluées et proposer des moyens de remédiation. Ce bilan doit être réalisé par le chef d'établissement ou son adjoint, le professeur principal, l'équipe enseignante, le CPE, et tous les membres de l'établissement susceptibles d'évaluer positivement l'acquisition de compétences. »*

- La prise en compte des compétences dans les conseils de classe doit donc être effective dès la 6ème. Se pose alors la question de la remédiation : lorsqu'un élève ne semble pas pouvoir acquérir une compétence, que met-on en place pour l'aider ? Il parait évident que si l'on souhaite éviter l'émiettement, il faut se fixer des priorités. Il est, en effet, impossible de vouloir remédier à toutes les difficultés simultanément. Une nouvelle fois, on remarque que les pratiques des enseignants doivent absolument évoluer. Les ateliers dans la classe et la différenciation sont devenues indispensables. Sur ce thème de la différenciation, il convient de bien expliquer aux professeurs la différence entre « individualisation « et « individuel ». L'individualisation ne consiste pas à préparer un plan de travail différent pour chacun des élèves mais de constituer différents groupes de travail non figés dans le temps.
- Un membre de la commission remarque qu'il faudrait favoriser les échanges et les observations de pratiques entre les enseignants pour développer aussi bien le travail

en équipe que l'évolution des pratiques. Pourquoi ne pas organiser des séances d'observation dans les cours d'enseignants rompus à ces pratiques, notamment les professeurs des écoles ?

- Faut-il joindre le LPC au bulletin ? La question est d'autant plus intéressante que le Livret Personnel de Compétences – Repères pour sa mise en œuvre (page 33), précise que le L*PC, outil d'enregistrement de validation de compétences, permet, selon le paramétrage souhaité par l'équipe pédagogique et le chef d'établissement, la consultation de l'état de validation des compétences acquises par les élèves et leur famille*. La page 34 du même document précise qu'*à la rentrée 2010, tous les établissements disposeront, via leurs serveurs académiques, d'une application numérique, appelée « Livret personnel de compétences », développée sous environnement SCONET*. Il est donc demandé aux établissements de communiquer aux familles l'évolution de l'acquisition des différentes compétences via le L.P.C. (application SCONET qui n'est pourtant pas, par définition, accessible aux familles). Il parait inenvisageable de communiquer à chaque trimestre une version papier du L.P.C. (document de 25 pages), d'autant qu'une lecture approfondie en compagnie des familles est indispensable. En l'état, il est donc impossible de permettre la consultation de l'état de validation des compétences acquises via le L.P.C. Les applications de type « Cerise » ou « pronote » semblent donc essentielles pour une communication avec les familles. Ceci nous conduit à l'une des remarques de la première réunion : après avoir convaincu les équipes de l'utilité du socle, après avoir porté la mise en œuvre du socle, les équipes de direction vont devoir expliquer qu'une double saisie est obligatoire (dans une application permettant les évaluations des différents items et favorisant la communication avec les familles et enfin la saisie obligatoire dans le L.P.C. qui s'annonce chronophage pour les personnels de direction puisque ce sont eux qui effectueront cette saisie, dans le cas où les enseignants ne disposent pas de clé O.T.P)

En fin de réunion, il est rappelé que les membres de la commission sont invités, par Monsieur l'inspecteur d'académie (IA-DSDEN) à participer à la rencontre départementale de la mission académique R.S.S.O.L.I.D. (réussite scolaire, scolarité obligatoire et liaisons inter-cycles) le jeudi 3 février au lycée Paul Guérin de Niort.

L'élaboration d'un outil commun n'a pas été à nouveau évoquée mais nous essayerons de présenter une proposition de diaporama lors de la prochaine commission.

Prochaine rencontre :

Mardi 12 avril à 9h00 au collège Pierre et Marie Curie de Niort

Ordre du jour :

- Bilan des conseils de classe du 2ème trimestre
- Proposition de remédiation et de différents outils

Les animateurs de la commission : K. Lavanche et H. Meillaud